



Comment doit-on procéder pour une séparation

Par **amorosa**, le **11/03/2008** à **14:51**

Bonjour, je suis une maman de deux jeunes enfants, mon conjoint et moi avons de graves problèmes, malgré mes nombreuses tentatives de régler nos problèmes avec de l'aide professionnelle, il se nie toujours!

La semaine dernière deux jours qu'il ne vient plus coucher à la maison, il ne me répond pas et ne m'appelle même pas!

Quels sont mes droits, comment je dois procéder pour une séparation!

Par **jeetendra**, le **12/03/2008** à **10:05**

Bonjour, si vous n'êtes pas mariés mais vivez en concubinage, vous vous séparez tout simplement, si pas d'entente sur le sort des enfants (pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement, sort du logement familial, dettes du ménage), il faudrait prévoir de recourir au juge aux affaires familiales pour trancher juridiquement ces questions, il y a aussi le médiateur familial qui est compétent pour aider à résoudre les difficultés d'ordre conjugales, courage, cordialement